

**2018 DFPE 50** Subvention (54 678 euros) et avenant n°2 à l'association "La Porte Entr'ouverte" pour la crèche parentale (14e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 12 au 15 décembre 2016, vous avez approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'association "La Porte Entr'ouverte" relative au fonctionnement de son établissement d'accueil de la petite enfance situé 6 bis, rue Hippolyte Maindron (14e) et dont l'adresse postale est devenue 67, rue Maurice Ripoche (14e). La capacité d'accueil est de 16 places.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste (articles 1 et 2) sur l'accueil des enfants parisiens, tous les jours de la semaine, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2018 ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

Après étude du budget présenté pour l'année 2018 et annexé à l'avenant, il est proposé de fixer la subvention à 54 678 euros.

La fiche technique, ci-jointe, détaille la situation de l'association, ses statuts, son conseil d'administration, sa situation financière et l'activité de l'établissement concerné.

Je vous remercie de m'autoriser à signer avec l'association "La Porte Entr'ouverte", l'avenant à la convention, ci-joint, qui fixe la subvention à 54 678 euros au profit de l'établissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris